

N° client : 5 001 362 415



Document à conserver 5 ans Page 1/4



Par Internet :

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : service-client@edf.fr

Par téléphone :

Du lundi au samedi de 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier :

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941

60575 AFRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Energis)

09 70 83 33 33 Service gratuit + prix appel

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet :

https://www.chequesenergie.gouv.fr

Par courrier :

EDF TSA 81401

67014 LAMOIGES Cedex 1

Lieu de consommation

ROUTE DU MOULIN DE COUZY

46210 GORSES

Titulaire du contrat

Mme TEYSSÉDOU ISABELLE

Votre contrat

N° de client : 5 001 362 415

N° de compte : 4 00 4 052 898 808

numéro à transmettre pour le règlement de vos factures

Electricité "Zen Flex"

• Point de livraison (PDL) :

N° 23 426 336 531 786

• Puissance : 06 kVA

• Base

5534052011 12 145 2361 501 43080151 1001



Mme TEYSSÉDOU ISABELLE
473 ROUTE DE SALACROUP
46210 GORSES

Facture de souscription du 31/10/2025 N° 32 000 839 203

Electricité	25,80 €
Prestations	1,48 €
TVA	5,46 €

Facture TTC 32,74 €

Montant total
32,74 €
TTC

A payer avant
le 17/11/2025

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 28/12/2025.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 27 de chaque mois.

Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture »

Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) :
choisir « Payer ma facture »

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par prélèvement automatique mensuel ou bimestriel.
Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.



Détail de la facture du 31/10/2025 N°32000839203

Votre contrat Electricité

"Zen Fixe" - 06 kVA - Option Base - Compteur communicant n°03207601459602
(Prise d'effet le 29/10/2025)

		Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA	
Abonnement					
Base - 06kVA - du 29/10/25 au 28/12/25		11,08	22,16	20,0%	
Total Abonnement (dont acheminement 16,58 €)			22,16		
Index de mise en service					
Base - 06kVA	55347 (Enedis)				
		Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions					
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				3,64	20,0%
Total Taxes et Contributions				3,64	
Total Electricité hors TVA				25,80	

Prestations	Montant €HT	TVA
Electricité :		
Mise en service (racc. exist. Linky Com) le 29/10/2025	1,48	20,0%
Total Prestations hors TVA	1,48	

En conclusion

Total facture hors TVA du 31/10/2025	27,28 €	Montant total 32,74 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 27,28 €	5,46 €	
Total facture TTC du 31/10/2025	32,74 €	

Des infos à portée de main !

- Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes
- Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture
- Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

- Données personnelles**
Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture
- Taxes et contributions**
La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement
- Pénalités de retard**
Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.